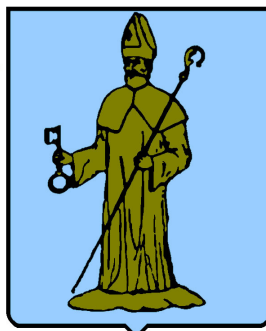


# Plan de gestion :

Les espaces vert du plateau Avijl



La Commune  
d'Uccle

## TABLE DES MATIERES :

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>DESCRIPTION DU SITE</b> .....	<b>4</b>
2.1	SUPERFICIE ET LOCALISATION .....	4
2.2	BREF HISTORIQUE.....	4
2.3	ASPECT JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE .....	5
2.3.1	PRAS .....	5
2.3.2	PPAS .....	5
2.3.3	Natura 2000 .....	6
2.4	DESCRIPTION DU SITE.....	6
2.4.1	Périmètre.....	6
2.4.2	Relief.....	7
2.4.3	Hydrologie .....	7
2.4.4	Géologie.....	7
2.4.5	Flore.....	7
2.4.6	Faune .....	10
2.4.7	Cohésion sociale.....	11
2.4.8	Parcelles potagères.....	11
2.4.9	Cabanons et barrières.....	11
2.4.10	Chemins .....	12
2.4.11	Mur de la rue Wansijn .....	12
2.4.12	Déchets.....	12
2.4.13	Communications .....	13
2.4.14	Mobilité sur le site .....	13
<b>3</b>	<b>OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION</b> .....	<b>13</b>
3.1	OBJECTIFS PRINCIPAUX: .....	13
3.2	POUR LA FLORE .....	13
3.2.1	Pour les parcelles potagères.....	13
3.2.2	Pour les plantes invasives.....	14
3.2.3	Pour les zones boisées .....	16
3.2.4	Pour les zones de lisières – Limites espace vert de type A et autres types .....	16
3.2.5	Pour le site de l'ancienne décharge - Espace vert de type A.....	17
3.2.6	Pour les zones de jardin privatif.....	17
3.2.7	Pour les zones de prairies - Espace vert de type B.....	18
3.2.8	Pour les zones récréatives.....	18
3.2.9	Pour l'amélioration du maillage vert avec le Parc Fond'roy .....	18
3.3	POUR LA FAUNE.....	19
3.3.1	Pour les vertébrés .....	19
3.3.2	Pour les invertébrés .....	19
3.4	POUR LES CABANONS ET LES BARRIÈRES .....	20
3.5	POUR LES CHEMINS .....	20
3.6	POUR LE MUR DE LA RUE DE WANSIJN.....	20
3.7	POUR LES DÉCHETS .....	21
3.7.1	Pour le site de l'ancienne décharge - Espace vert de type A.....	21
3.7.2	Pour les déchets usuels et « importés » .....	21
3.7.3	Pour les déchets verts .....	21
3.8	POUR L'EAU.....	22
3.8.1	Pour les citernes d'eaux de pluie.....	22
3.8.2	Pour l'infiltration de l'eau de pluie .....	22
3.9	POUR LA COMMUNICATION .....	22
3.10	POUR LA MOBILITÉ.....	23
3.11	POUR L'ORGANISATION DES CHANTIERS.....	23

<b>4</b>	<b>RÉSUMÉ DES MESURES</b> .....	<b>24</b>
<b>5</b>	<b>ÉVOLUTION DES MESURES</b> .....	<b>24</b>
<b>6</b>	<b>GLOSSAIRE ET ABRÉVIATIONS</b> .....	<b>24</b>

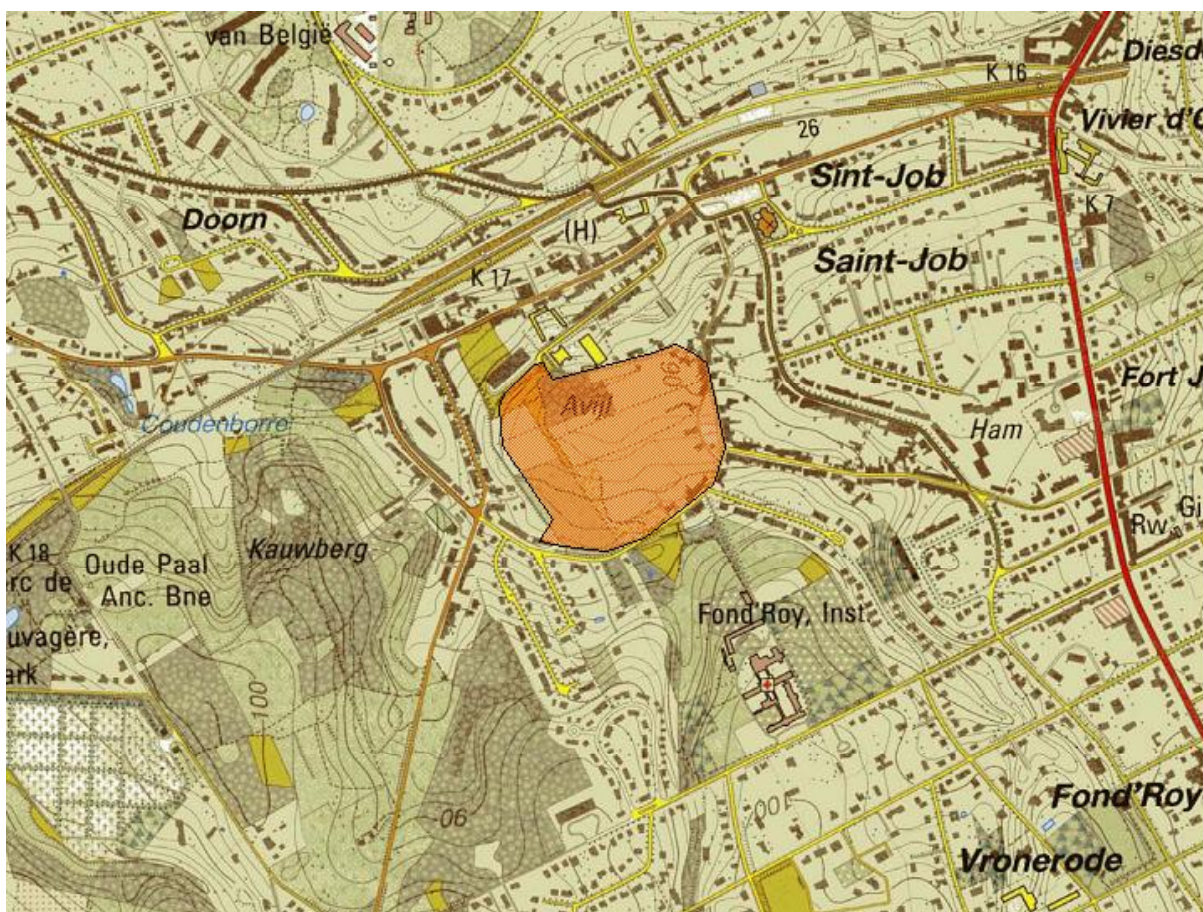
# 1 Introduction

Le plateau Avijl est un espace exceptionnel au cœur de la Commune d'Uccle. Le plan particulier d'affectation des sols (PPAS) 28ter affecte aux espaces verts la plus grande partie de ce plateau. Lors de l'élaboration de ce PPAS, un rapport d'incidences environnementales fut élaboré. Celui-ci recommande qu'un plan de gestion soit conçu pour la partie du plateau affecté aux espaces verts. C'est dès lors conformément à cette recommandation que le présent plan de gestion a été élaboré.

## 2 Description du site

### 2.1 Superficie et localisation

Le plateau Avijl, d'une superficie de 8 ha, est situé à la lisière du quartier Saint-Job, à 200 m au sud de la ligne de chemin de fer Etterbeek-Halle (à hauteur du km 17).



### 2.2 Bref historique

Avijl au XV<sup>e</sup> siècle

Le plateau est étroitement lié à l'ancien hameau qu'est le quartier de Saint Job (développé autour de l'ancien château des seigneurs de Carloo sur la place Saint-Job détruit en 1665 par un incendie) et se situe d'ailleurs le long de la Montagne de Saint-Job (flanc Est) et de la Vieille rue du Moulin (flanc Sud).

## 150 ans de potagers

Depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, alors que le soutien public était peu développé et que la précarité était le lot quotidien de beaucoup de citoyens, les cultures potagères permirent à de nombreuses familles de survivre dans la dignité. Pendant les périodes de guerre (1914-1918 et 1940-1945), les potagers du plateau se sont également développés en occupant des superficies de plus en plus importantes. Les potagers constituent donc un témoin du passé villageois de la commune.

## Carrière de sable

Du sable fut extrait au lieu-dit *La carrière* depuis la fin du XIX<sup>e</sup> jusqu'à la moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Il était destiné à la construction et réputé de bonne qualité. Une ancienne sablière partiellement comblée et arborée (en ce compris une ancienne décharge). L'existence d'une ancienne sablière, qui exploitait sans doute les sables bruxelliens, est une caractéristique de beaucoup de collines ou versants de collines dans le Brabant (Kauwberg à Uccle, Bergoge à Auderghem, Poelbos à Jette,...). Dans le cas du Plateau Avijl, cette sablière a été en bonne partie comblée avec des matériaux de natures très diverses puisqu'elle a servi de décharge communale.

## 2.3 Aspect juridique et réglementaire

### 2.3.1 PRAS

Plan Régional d'Affectation du Sol : Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 mai 2001.

L'entièreté du site est affecté en « Zone d'habitation à prédominance résidentielle » à l'exclusion de la zone du « terrain de basket » affectée en zone de parc.

### 2.3.2 PPAS

Le PPAS est situé pratiquement au centre de la commune d'Uccle, à proximité de la Place Saint-Job. Le territoire du PPAS comprend le site communément appelé « Plateau Avijl », situé à la lisière du Quartier de Saint-Job. Ce site fait l'objet depuis de nombreuses années de plusieurs projets de développement urbanistique.

Initialement, le plateau Avijl était réservé à la construction de tours de logement de type Etrimmo suivant les dispositions du PPAS n°28 (AR du 13/03/1969).

A la faillite de cette société immobilière, la commune acquiert le site et étudie un nouveau projet de développement inscrit dans le PPAS n°28bis. Ce PPAS prévoyait la possibilité de construire plus de 300 logements et la réalisation de 4 voiries traversantes.

A l'initiative de la commune d'Uccle, un nouveau PPAS a été élaboré (le PPAS n°28ter) et sera mis en œuvre dans les années à venir ([ARBC du 14/01/10 qui approuve le PPAS n°28ter, publication au moniteur belge le 17/02/10](#)).

Le PPAS 28 ter prévoit :

- Une urbanisation de l'ensemble du plateau pensée globalement et conçue de manière à s'intégrer harmonieusement dans le tissu urbain du quartier ;
- Une densité d'habitat de l'ordre de 200 logements ;
- 50% des logements réservés à du logement social, dispersés dans l'espace de manière à éviter la formation d'un « ghetto » ;
- Un projet urbanistique d'initiative publique qui puisse être présenté comme un modèle pionnier du point de vue de l'insertion dans l'environnement et du développement durable ;

- Le maintien de 5,73 hectares d'espace vert soit 70% de la superficie existante.

La PPAS prévoit donc d'édifier un quartier mixte au niveau social (logements sociaux et logements de type moyen), avec le souci de répartir cette mixité sur l'ensemble du Plateau Avijl, en continuité des options du PPAS 28bis.

Par ailleurs, le nouveau parti d'urbanisation répond à un souci de développement durable et permet de maintenir un cadre de vie de qualité avec, notamment, la limitation des accès carrossables et la promotion des circulations douces, le maintien optimal des fonctions récréatives et sociales du Plateau comme les potagers et les zones vertes, la promotion de la diversité biologique, le développement d'espaces de socialisation.

### 2.3.3 Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen (institué par la directive 92/43/CEE) de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, de par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux et la conservation des habitats et espèces protégées, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

L'article 10 de la directive « Habitats » recommande, afin d'améliorer la cohérence du réseau Natura 2000, d'encourager la gestion d'éléments du paysage qui revêtent une importance majeure pour la faune et la flore sauvage et qui, de par leur structure ou leur rôle de relais, sont essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique d'espèces sauvages.

De par sa situation géographique et la diversité des paysages qui le compose, le plateau Avijl participe au **relais** des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) environnantes telles que considérées dans ce même article.

Le plateau n'est pas seulement en grande partie un espace vert, il doit également être considéré comme un **élément constitutif** complémentaire aux espaces avoisinants.

Ce plan de gestion est donc soumis à une évaluation appropriée et ce, avec l'étroite collaboration de la cellule Natura 2000 de Bruxelles Environnement.

## 2.4 Description du site

Le plateau Avijl présente une situation géographique exceptionnelle par ses talus abrupts au niveau de la Vieille rue du Moulin, son mur centenaire parallèle à la rue de Wansijn et son chemin Avijl escarpé partant de la rue Jean Benaets.

### 2.4.1 Périmètre

Le site du Plateau Avijl occupe une colline, qui est en fait un promontoire de la colline de Saint-Job, et une partie de ses versants. Au Nord, il débouche sur la vallée de Saint-Job et le quartier du même nom. Au Sud et à l'Ouest, il est entouré par les vallons connexes de Fond'Roy.

Le sud de la Région Bruxelloise est caractérisé, et particulièrement sur le territoire d'Uccle, par l'existence d'une vaste coulée verte. Le site du Plateau Avijl est légèrement décalé par rapport à cette masse verte. Il se trouve cependant en prolongation du Parc Régional du Fond'Roy et se trouve à proximité du Kauwberg, aujourd'hui entièrement protégé en tant que zone verte du PRAS et espace vert classé.

C'est cet emplacement particulier qui en fait un élément clé dans le maillage vert du sud de Bruxelles.

### 2.4.2 Relief

Le plateau Avijl a un relief des plus marqué, de petites superficies et enserré par le Geleystsbeek et le Ritbeek (qui coule du vallon d'Ohain via la Vieille rue du Moulin et l'avenue Dolez). Avijl se retrouve isolé et se profile distinctement dans le paysage urbain. Les potagers sont aménagés sur les points les plus élevés du plateau (hauteur maximale = 90 m DNG), au même niveau que la Montagne de Saint-Job toute proche, tandis que les autres rues avoisinantes se trouvent 15 à 20 mètres plus bas. Vers le sud, en direction de la Vieille rue du Moulin, la pente moyenne est de 10%. La partie sud du plateau abrite l'ancienne décharge (hauteur entre 80 et 85 m DNG). Vers le nord, pour rejoindre la rue Jean Benaets, la rupture de pente est beaucoup plus importante : 20% à certains endroits. La partie ouest présente également une forte déclivité: 12 % pour atteindre la rue de Wansijn (68 mètres d'altitude).

### 2.4.3 Hydrologie

Le plateau Avijl se situe dans le bassin hydrographique de la Senne, plus précisément dans le sous-bassin du Geleystsbeek. Le Roybeek, un affluent du Geleystsbeek, prend sa source dans le parc Fond'Roy et coule ensuite le long de l'avenue Dolez, la chaussée de Saint-Job (où il rejoint le Geleystsbeek), la chaussée de Drogenbos et la rue Keyenbempt.

Sur la base de la topographie du terrain et de l'emplacement du Geleystsbeek juste au sud du plateau Avijl, on peut supposer que l'écoulement des eaux souterraines est globalement orienté vers le sud-ouest, vers le Geleystsbeek.

### 2.4.4 Géologie

Le plateau est constitué en surface d'une zone d'argile (limon du plateau) et de différentes couches de sable. Sous ces couches, se trouve le *sable bruxellien*, très perméable et poreux. Le plateau Avijl constitue donc une *zone de perméabilité* importante, encore renforcée par la culture des potagers qui occupent une grande partie de sa surface.

Les sols sont donc globalement assez sableux et filtrants, les périodes estivales sans pluies se traduisant rapidement par des problèmes de sécheresse, dans les potagers par exemple.

L'équilibre entre ces diverses strates géologiques, alternant pénétration, porosité et imperméabilité, joue un rôle capital de régulateur de débit des sources et des ruisseaux. Cette structure explique l'absence de ruissellement le long des rues avoisinantes et permet aussi aux eaux du plateau d'alimenter la nappe aquifère située 2 à 3 mètres sous la rue Jean Benaets et la chaussée de Saint-Job. Le plateau est un véritable bassin d'orage naturel.

### 2.4.5 Flore

La liste floristique globale pour l'ensemble du site est relativement courte (104 espèces) et toutes les espèces rencontrées sont assez banales, en outre la liste comporte un grand nombre d'espèces invasives. L'intérêt botanique du site est donc restreint voire marginal.

Cependant, la richesse du site est bien présente et se retrouve dans son caractère **bocager** ainsi que dans la qualité de ses **paysages**.

Les espaces agrémentés de haies régulières et de bonne qualité comme le Plateau sont de plus en plus rare en Région de Bruxelles Capitale alors qu'ils constituent un véritable refuge pour la faune.

Les qualités paysagères du Plateau sont indéniables, il s'agit d'un véritable fragment de campagne conservé en ville.

Lors de l'analyse de la végétation, cinq unités de végétation ou d'occupation du sol ont été distinguées. Une ou des sous-unités ont été isolées ce qui conduit à 10 unités et sous unités au total. La carte est assez simplifiée dans la mesure où aucune unité de végétation remarquable au sens strict n'a été trouvée sur le site. Ainsi, par exemple, l'ensemble des potagers, pourtant caractérisé par une mosaïque complexe, a été globalisé en une seule unité. Il faut donc bien lire cette unité comme une entité complexe.

Lors de la réalisation du RIE, en 2006, une localisation des principales populations de la plante invasive *Fallopia japonica* (la renouée du Japon) a été faite et les principales populations de l'époque ont été précisées par un symbole.

Actuellement, ces populations se sont agrandies et répandues à d'autres endroits. Une cartographie précise et actualisée de ces populations est en cours.



Légende de la carte de végétation	
1. Boisements spontanés mélangés	4. Prairies
1a. Talus arborés	4a. Prairie sur sol plus maigre
2. Boisements et fourrés riches en invasives sur ancienne sablière	4b. Prairie rudéralisée
2a. Clairière avec ronciers et fourrés	4c. Prairie où paissent les moutons
3. Friches herbeuses	5. Complexe de potagers
3a. Friche herbeuse avec ronciers et broussailles	F. Principales stations de <i>Fallopia japonica</i>

#### 2.4.5.1 Prairies

La prairie située en bordure ouest du site est actuellement pâturée par des chevaux et partagée en petites parcelles utilisées en rotation. Les relevés de végétation effectués dans cette prairie indiquent qu'elle est apparentée aux prairies maigres sur sable mais sa composition floristique est relativement pauvre et peu typée. Il faut noter que l'on retrouve certaines espèces des prairies maigres dans des potagers en friche, cela est à attribuer au fait que ces potagers sont installés sur le même sol sableux que les prairies.

Les prairies comptent des dizaines de graminées et d'espèces prairiales, des renoncules âcres et rampantes dont une variété très rare en région, la *Ranunculus bulbosus*.

#### 2.4.5.2 Zones boisées

Les boisements sont à la fois jeunes et banaux. Leur structure est relativement simplifiée et le nombre d'espèces y est encore faible. Les espèces ligneuses sont assez peu nombreuses. Toutefois la majorité des espèces sont des indigènes sauf le Robinier Faux acacia et le Cerisier tardif (*Prunus serotina*).

#### 2.4.5.3 Ancienne décharge

La végétation de cette ancienne sablière et des dépôts qui y ont été faits est assez hétéroclite, elle compte de nombreuses espèces invasives y compris dans ces listes des invasives comme *Fallopia japonica*. D'autres espèces comme la vigne vierge (*Parthenocissus inserta*) se montrent très envahissantes. La composition de la végétation qui s'y développe est tout à fait cohérente avec le passé perturbé de cette parcelle. En outre, certaines espèces invasives ornementales, utilisées classiquement dans les parcs et jardins, et leur disposition suggèrent qu'à l'un ou l'autre moment des plantations aient été réalisées de façon systématique probablement dans un but de reverdurisation du site (*Philadelphus coronarius*, *Parthenocissus inserta*, *Weigelia*,...). Malgré le très faible intérêt floristique de ces massifs arborés la structure de l'ensemble n'est pas du tout sans intérêt pour l'avifaune. En particulier, au centre du massif, une clairière aux limites peu nettes et marquées par un certain nombre de groupes d'arbres et arbustes et d'individus isolés qui, avec les ronciers qui s'y développent, créent une structure complexe très favorable à l'avifaune.

#### 2.4.5.4 Plantes invasives

Une plante invasive est une plante exogène, ou allochtone, importée, dont l'introduction volontaire ou fortuite dans un milieu naturel ou semi-naturel déséquilibre et provoque **d'importantes nuisances, souvent irréversibles**, à la biodiversité d'un écosystème.

Les plantes invasives présentes **actuellement** sur le site sont :

- la renouée du japon (la plus présente et la plus expansive);
- le cerisier tardif ;
- le robinier faux acacia ;
- la balsamine de l'Himalaya ;
- la vigne vierge commune.

Pour le moment, la berce du Caucase n'a pas encore été observée sur le site. S'il s'avère qu'elle arrive sur le site dans le futur, un nouveau chapitre devra être ajouté à ce plan de gestion.

Bien que de nombreuses plantes invasives soient présentes sur le site, les efforts les plus importants porteront sur la **renouée du japon** qui constitue la priorité.

Sa limitation et son éradication sont en effet une garantie pour l'avenir du site.

### ***Fallopia Japonica* ou renouée du Japon :**

Considérée comme une plante décorative, elle a longtemps été et est encore actuellement introduite dans beaucoup de jardins. Dépourvue de prédateurs locaux, elle s'est avérée localement très invasive et défavorable à la biodiversité qui recule là où la renouée s'étend en taches monospécifiques. Sa progression se fait au détriment de la flore locale (herbacées notamment), mais aussi de la diversité en vertébrés et surtout d'invertébrés (abondance totale diminuée en moyenne d'environ 40 % dans les cours d'eau inventoriés, avec un nombre de groupes d'invertébrés diminué de 20 à 30 %). La renouée est fréquente sur des néo-sols, milieux dégradés et pauvres en biodiversité du fait de son mode de propagation par transport des rhizomes. Le déplacement de terre est en effet un vecteur essentiel de dispersion.

## **2.4.6 Faune**

### **2.4.6.1 Invertébrés**

Les fleurs et les plantes cultivées dans les potagers, ainsi que les fleurs sauvages des prairies, attirent beaucoup d'espèces d'insectes. On peut répertorier des dizaines de papillons ou lépidoptères différents. Pour les coléoptères, on observera la couleur écarlate du *Pyrochroa coccinea*, et plusieurs espèces de *Leptura* et *Clytus arietis*.

Trois coléoptères remarquables pour leur spécificité ou leur rareté en Région bruxelloise ont pu être observés : l'*Apoderus coryli*, l'*Oberea oculata* et le *Trichius gallicus*. Enfin, au niveau des hyménoptères, on peut citer la petite guêpe cuivrée *Chrysis ignita* et bien d'autres espèces de bourdons, de guêpes, d'*ichneumons* et de *tenthredes* dont l'inventaire complet n'a pu être réalisé.

### **2.4.6.2 Vertébrés**

Renards :

Des renards sont bien sûr présents sur le site. Ils ont leur place sur la totalité du plateau, comme chaînon essentiel de cet écosystème et comme prédateur régulateur supérieur de celui-ci, en parfaite symbiose avec l'homme, cultivateur ou pas.

Le renard est le plus incroyable des raticides puisqu'il peut tuer jusqu'à 5 à 6 rats par jours. Idem pour les pigeons, pies, corneilles, souris, mulots, ...et autres vecteurs de maladie dont il régule les populations.

Il est vrai qu'il y a l'échinococcinose, une maladie qu'il véhicule par ses urines et qui attaque le foie, mais les cas bruxellois sont très rares, dicit les autopsies de l'AFSCA sur les sujets bruxellois. En plus un bon lavage des fruits/légumes suffit.

Petits mammifères :

L'écureuil roux peut s'y voir occasionnellement dans les grands arbres, à la recherche de fruits secs. La taupe est bien connue dans les potagers. Le campagnol agreste occasionne quelques dégâts : tiges cisailées à la base mais non consommées. Le mulot, la musaraigne carrelet et la musaraigne musette laissent également leurs traces.

Les hérissons, absents du site ces dernières années, refont ces derniers mois acte de présence sur le plateau.

La présence de chauves-souris, et plus particulièrement de la pipistrelle dans le parc Fond'Roy adjacent, permet de supposer qu'elles survolent également le plateau Avijl.

Oiseaux :

La prospection ornithologique a permis de recenser la présence de 32 espèces d'oiseaux sur le site. Parmi lesquelles 12 sont des nicheurs certains et 10 des nicheurs très probables soit 22 espèces dont la présence sur le site est forte. Ce nombre **est relativement important** pour un site de faible

étendue. Certaines espèces sont relativement rares dans la Région bruxelloise, comme le pic vert, le bouvreuil ou le rouge-queue noir.

Ce nombre important est dû à la structure complexe et mosaïquée du plateau, la juxtaposition de nombreuses végétations différentes avec des structures très contrastées. Les zones ouvertes (potagers et prairies) sont ponctuées par des arbres isolés, des bouquets d'arbres, des haies, des clôtures, soit toute une série de perchoirs possibles d'où les oiseaux peuvent guetter une proie ou atterrir à la recherche de nourriture végétale (jeunes pousses, baies, graines). Les réservoirs d'eau des potagers servent également aux oiseaux. A côté de ces milieux ouverts, certaines zones plus fermées, occupées par des massifs d'arbres, des buissons, des ronces, peuvent servir de sites de nidification paisibles, car peu fréquentés par les humains et les chiens.

#### **2.4.7 Cohésion sociale**

La présence en pleine ville d'un site non urbanisé de cette ampleur est plutôt rare et procure pour la plupart des riverains un sentiment de qualité de vie inégalé, ce qui contribue à une certaine cohésion sociale.

#### **2.4.8 Parcelles potagères**

Une grande partie du site est occupée par des petits potagers. Ceux-ci contribuent au caractère durable du site. Ils sont essentiellement implantés sur une bande transversale allant de la Montagne Saint-Job jusqu'au mur côté rue Wansijn. Un ensemble de chemins lie ces potagers depuis les entrées au site.

Ces potagers sont loués à titre précaire par la Régie foncière. Actuellement il y a 65 locataires dont près de 88% d'Ucclois qui occupent des parcelles ayant une superficie variant de 1 à 7 ares.

Certaines parcelles sont pour le moment en friche en raison de l'importance des aménagements de fond à prévoir.

Il y a actuellement 84 parcelles louées (ou pouvant potentiellement être louées) sur le plateau Avijl.

Les personnes désirant louer une parcelle s'inscrivent sur une liste d'attente. Lorsqu'une parcelle se libère, la Régie Foncière contacte la première personne de la liste, celle-ci se rend sur le plateau et dit si elle prend la parcelle en location.

En cas d'accord, la personne signe un contrat à titre précaire ;

En cas de non respect ou de non paiement (après rappels), le renon est donné à la personne ;

En cas de refus de la personne (après visite de la parcelle proposée), mais que celle-ci demande de rester sur la liste d'attente pour une autre parcelle, elle est déplacée en dernière position sur la liste.

L'école primaire de Saint-Job et l'école Notre-Dame exploitent chacune un jardin potager mis à leur disposition par la Commune. Y sont appris la botanique et la culture potagère, mais aussi le respect de la nature, la valeur des produits issus de la terre, la biodiversité, les techniques de jardinage et les rudiments de l'aménagement d'un jardin. Les élèves de l'ICPH (Institut Communal Professionnel Horticole) participent activement à l'entretien de ces parcelles.

Certaines parcelles se situant sur la zone de 1<sup>ière</sup> phase d'aménagement côté Montagne de Saint Job sont d'une surface importante.

#### **2.4.9 Cabanons et barrières**

Les cabanons sont construit avec tous les matériaux possibles et imaginables, sont de forme et de taille très diversifiées.

Des spécifications sont actuellement imposées par la Régie pour leur construction.

## **2.4.10 Chemins**

Les chemins ont toujours évolué de façon naturelle sur la plateau, ils ne sont ni balisés ni officialisés par un matériau de recouvrement. Ils évoluent en fonction des usages et des saisons, ce qui fait leur charme...

## **2.4.11 Mur de la rue Wansijn**

Ce mur, vestige d'un ancien couvent de religieuses, a été construit au début du XXe siècle. Il a eu cent ans en 2008.

## **2.4.12 Déchets**

### **2.4.12.1 Site de l'ancienne décharge**

La partie sud du plateau abrite une ancienne décharge d'environ 1 ha dont l'exploitation a été arrêtée dans les années 70 (hauteur entre 80 et 85 m DNG). Deux études distinctes ont été menées sur le plateau Avijl :

une première étude sur la qualité des terrains potagers propriétés de la Régie foncière a été réalisée des suites de la découverte de cas de pollution en Région de Bruxelles-Capitale. Des échantillons superficiels ont été prélevés sur les terrains potagers et l'ancienne décharge ;

une seconde campagne d'étude plus spécifique à la décharge a été réalisée pour satisfaire aux obligations légales des propriétaires détenteurs des terrains anciennement utilisés comme décharge. Celle-ci impliquait des sondages profonds, le creusement de tranchées et des prélèvements d'eau et de gaz en profondeur.

A l'exception de l'ancienne décharge, l'exploitation des potagers du plateau Avijl n'entraîne donc aucun risque pour la santé. Ces deux études ont été suivies par Bruxelles Environnement - IBGE.

Au milieu de la décharge, on a constaté un dépassement de la norme d'assainissement du sol pour le plomb, le benzo(a)pyrène et l'huile minérale. Des enrichissements en HPA, métaux lourds, EOX et huile minérale ont été constatés au milieu de la décharge ainsi que dans les parages immédiats de la décharge (à hauteur des tranchées). A hauteur de puits témoins, on n'a constaté aucune pollution des eaux souterraines. Les puits témoins pour échantillonner les éventuels biogaz indiquent la présence de méthane, mais en concentrations très faibles. Cela s'est confirmé également par l'absence de l'odeur spécifique de biogaz lors de la réalisation des sondages.

Sur la base des mesures effectuées et de la modélisation, la culture de légumes ne comporte aucun risque. Par mesure de précaution, la culture de légumes est toutefois déconseillée. L'élevage et l'utilisation des produits qui en découlent est toutefois exclu pour des raisons de santé.

Si la décharge était aménagée en zone d'habitation, il n'y a aucun risque pour la santé humaine à la suite des concentrations présentes dans la couche de sol superficielle. Des mesures conservatoires devraient toutefois être prises en cas d'enlèvement de la couche superficielle du sol qui isole la décharge par rapport au milieu ambiant. Il en va de même en cas d'aménagement de la décharge en zone récréative.

### **2.4.12.2 Déversements illicites**

Des actions de nettoyage du plateau ont été organisées depuis le printemps 2004 par l'*Association Protection et Avenir d'Avijl*, avec le concours logistique de la Commune d'Uccle.

Ces actions de nettoyage annuelles organisées par les usagers volontaires sont insuffisantes par rapport à la situation actuelle.

### 2.4.13 Communications

Il n'y a pas de moyens de communication sur le site. Actuellement, les riverains, de par les comités de quartier, sont au fait de ce qui s'y passe mais il n'y a pas de réels moyens de communication.

### 2.4.14 Mobilité sur le site

La mobilité sur le site est restreinte à une mobilité piétonne via les chemins. L'usage de vélo n'est pas courant et pas encouragé sur le site. Du côté de l'école, un chemin existant et autrefois fermé est actuellement utilisé par quelques voitures qui viennent se parquer sur le plateau, dans une clairière se situant en face des bâtiments Etrimmo.

## 3 Objectifs et mesures de gestion

Attention, ne pas perdre de vue qu'il s'agit d'un milieu semi naturel et non pas d'un parc !!

### 3.1 Objectifs principaux:

maintien d'une **connectivité** des éléments biologiques du site avec les éléments voisins du réseau écologique régional;

maintien d'une **mosaïque** de milieux, les raisons en sont décrites ci dessus notamment en rapport avec l'avifaune ;

maintien du caractère **bocager** du site, ce type de milieu étant rare et très favorable à la faune ;

maintien d'une disposition relative de ces différents éléments telle que les **effets de lisière** soient aussi nombreux que possible et ce en maintenant de grands ensembles plutôt qu'une série de blocs disjoints ;

maintien du **caractère spontané** de la structure des potagers, cet objectif est à poursuivre d'une part (aspect planologique en tant que tel) en cherchant à maintenir certains de ces potagers dans leur état actuel sans y toucher en aucune façon et d'autre part en ne créant pas à l'avenir de contraintes d'usage qui viendraient stériliser la spontanéité des jardiniers ;

Développer le respect de la nature et des qualités du site par ses usagers.

### 3.2 Pour la flore

Pour toutes les zones :

Lutter contre les plantes invasives (Robinia pseudoacacia, Prunus serotina, Fallopia japonica, Impatiens glandulifera , Solidago canadensis ...)

Favoriser l'entretien, la plantation et le maintien des Cerisiers de Schaerbeek car ils font partie de l'histoire du site ;

Favoriser l'entretien, la plantation et le maintien des haies afin de préserver le caractère bocager du site.

#### 3.2.1 Pour les parcelles potagères

Il y a lieu de laisser une place importante au caractère spontané et de relative autogestion qui prévaut actuellement. Ce côté très spontané, tout en générant l'un ou l'autre chancre, est en soi un facteur créant de la biodiversité.

Personnes déplacées par les futurs chantiers :

Les prévenir si possible 6 mois avant le début du chantier et, de préférence, en tenant compte des récoltes/des saisons.

### 3.2.1.1 Gestion et règlement :

Objectifs poursuivis :	Maintenir une diversité d'usage des parcelles (potager, jardin,...)
Mode opératoire :	Veiller à ce que la location des potagers ne porte pas sur de trop grande parcelle Veiller à suivre régulièrement l'exploitation des potagers Obliger à la remise en état lors de la fin du bail

### 3.2.1.2 Pour toutes les parcelles :

Objectifs poursuivis :	Favoriser la biodiversité végétale Par, notamment : une rotation des type de culture la régénération naturelle de la terre <ul style="list-style-type: none"><li>• la maintien de la zone en bocage</li></ul> le maintien des lisières
Prestataire :	
Mode opératoire :	maintenir une diversité dans les tailles et formes de parcelles, afin d'amplifier l'effet de lisières favoriser les variétés anciennes, et de préférence locales (fleurs, fruits et légumes) et la plantation de haies éditer une liste des plantes interdites et déconseillées éditer une liste des plantes que l'on veut protéger (cerisier, haies,...) Pour les haies : favoriser les plantes indigènes et limiter leurs hauteurs à environ 1m80

### 3.2.1.3 Potager collectif /associatif :

Objectifs poursuivis :	Favoriser les espaces dévolus aux potagers collectifs/associatifs Assurer une bonne gestion de ces potagers
Prestataire :	
Mode opératoire :	Permettre aux écoles et aux habitants l'accès à un potager collectif. Permettre la poursuite des expériences des potagers scolaires en cours.

## 3.2.2 Pour les plantes invasives

### 3.2.2.1 Renouée du Japon

Plusieurs fois par an (3-4 fois/an) un conteneur doit être mis à disposition des exploitants ayant pour SEULE FIN l'arrachage et la récolte contrôlée de la **Renouée du Japon** selon le protocole établi par Bruxelles Environnement.

Objectifs poursuivis :	Contenir les poches existantes (l'élimination totale étant probablement impossible)
Prestataire :	
Article budgétaire :	/
Périodicité :	/
Échéance :	/
Mode opératoire :	Arracher et /ou faucher manuellement les plantes deux fois par an : une première fois vers la mi-juin, peu avant le pic de végétation, et une deuxième fois, début octobre après la repousse. Les plantes

	<p>arrachées doivent être soigneusement laissées sur le lieu de l'arrachage en tas compacts pour éviter tout risque de dispersion.</p> <p><b>OU</b> procéder à un arrachage et/ou le cas échéant un fauchage (si cette technique fait ses preuves) à fréquence plus élevée, par exemple, une fois par mois, également en veillant à laisser les plantes extirpées sur place.</p> <p>Répétition de cette méthode d'année en année jusqu'à disparition complète de la plante</p> <p>On peut même permettre une utilisation CONTROLÉE de produit phyto (type glyphosate) sur les <b>jeunes</b> bouquets.</p>
--	---

### 3.2.2.2 Cerisier tardif et Robinier faux acacia

Objectifs poursuivis :	Empêcher le développement de nouveaux spécimens Supprimer les petits spécimens Supprimer les spécimens isolés
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	
Échéance :	
Mode opératoire :	Traiter les grands comme dit dans fiche IBGE (couper – écorce-...) Arracher les petits Abattre les isolés

### 3.2.2.3 Balsamine de l'Himalaya

Objectifs poursuivis :	<p>Contenir les poches existantes (l'élimination totale étant probablement impossible).</p> <p>La plus grosse erreur serait de commencer un traitement et de ne pas en assurer de suivi. En effet, une plante isolée produit plus de graines que plusieurs plantes proches, en compétition et donc de taille plus restreinte.</p>
Prestataire :	
Article budgétaire :	/
Périodicité :	/
Échéance :	/
Mode opératoire :	<p>Deux techniques manuelles : l'arrachage et le fauchage.</p> <p><b>ARRACHAGE</b> : système racinaire superficiel donc arrachage aisé. Et les fragments de racines qui restent n'ont pas tendance à reformer de nouveaux individus (&gt;&lt;<i>Fallopia japonica</i>).</p> <p><b>FAUCHAGE</b> : il faut couper les plantes au ras du sol, le plus près du collet (si lier nœud présent, la plante peut réamorcer son développement).</p> <p>Quelle que soit la technique utilisée, un passage régulier sur le site est nécessaire.</p>

### 3.2.2.4 Solidage du Canada

Objectifs poursuivis :	Contenir les poches existantes (l'élimination totale étant probablement impossible)
Prestataire :	
Article budgétaire :	/

Périodicité :	/
Échéance :	/
Mode opératoire :	<p>QUAND : Dès la germination, jusqu'à avant la floraison (juillet).</p> <p>1) Arrachage (petites zones). Le rhizome est cassant, l'enlever doucement. Extraire, si possible, tous les fragments de racines du sol. Semer des espèces indigènes.</p> <p>2) Fauchage (toutes situations) . Méthode la plus efficace et la plus simple. Une seule fauche par an, au début de la floraison (imite l'expansion de la plante). OU deux fauches par an 1<sup>ière</sup> durant la croissance de la plante (fin mai) et la 2<sup>ième</sup> durant la floraison (août). Cette méthode appliquée plusieurs années de suite conduit à la régression de la plante.</p> <p>3) Suppression de la litière dans les zones où les dégâts occasionnés aux sols par cette méthode ne sont pas gênants. Cette méthode lourde consiste à enlever mécaniquement la couche supérieure du sol (litière), qui contient les graines et les rhizomes du solidage. Laisser sécher complètement le sol enlevé. Ensemencer immédiatement la zone avec des espèces indigènes couvrantes.</p>

### 3.2.3 Pour les zones boisées

Objectifs poursuivis :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garder la zone boisée dans un état proche du naturel mais avec une vigilance d'entretien léger</li> <li>• Créer des zones favorables à la biodiversité dans ces zones</li> <li>• Vieillissement des peuplements avec accumulation de bois mort (stratégie d'évolution spontanée)</li> </ul>
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	
Échéance :	
Mode opératoire :	<p>Élagage tous les 3-4 ans (à déterminer à l'usage).</p> <p>Conservation des résidus d'élagages pour création de fascines</p> <p>Laisser des arbres morts sur pied dans les zones boisées (si sans danger → chauves souris)</p> <p>Il faut informer les riverains de ce fait afin qu'ils ne viennent pas couper ces arbres (pour en faire du bois à brûler)</p> <p>Coupe sécuritaire (avec maintien sur place du bois mort)</p> <p>Élimination des espèces invasives quand sujet isolé et jeune OU en bordure</p>

### 3.2.4 Pour les zones de lisières – Limites espace vert de type A et autres types

Les zones séparant les zones boisées, c'est à dire de type A, des autres zones, vont devoir être aménagées de façon à ce qu'il n'y ait pas un envahissement des zones non boisées par de la végétation en provenance des zones boisées (ronce – renouée- ...).

Les éléments à conserver sont :

- Le magnifique saule marsault se trouvant en face du bâtiment « Etrimmo » (coté ouest du chemin piéton)
- Le tilleul et le peuplier à l'entrée située au niveau de la Montagne de Saint-Job **SI** ils ne se trouvent pas en zone de construction. Si ils se trouvent en zone de parking, il faudra essayer de les maintenir mais pas au dépend du projet.

Objectifs poursuivis :	Maintien d'une limite vague tout en empêchant la progression des boisements aux dépends des espaces ouverts
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	
Échéance :	
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coupe périodique (tous les 4 ans) des arbres et arbustes par section : donc partage « les lisères » en 4 sections et coupe une section tous les ans</li> <li>• Lisière entre les chemins et les potagers : fauche tous les 2 ans</li> <li>• Maintien des ronciers</li> </ul>

### 3.2.5 Pour le site de l'ancienne décharge - Espace vert de type A

L'ancienne sablière peut être considérée comme moins intéressante que les autres unités, particulièrement ses espaces boisés par rapport aux boisements situés au nord du site, en raison de la très grande abondance des invasives et de la plus forte proportion de plantes nitrophiles.

Objectifs poursuivis :	Diversifier cette forêt secondaire avec un minimum d'interventions Maintenir la clairière ouverte
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	
Échéance :	
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Boisement :</li> <li>• éliminer les plantes invasives</li> <li>• laisser le boisement se fermer et évoluer vers une forêt structurée avec beaucoup de bois mort</li> <li>• éviter la création de nouveaux chemins d'accès en laissant la nature faire (bois, ronciers, ...)</li> <li>• Suppression du bouquet de bambous</li> <li>• <b>Clairière</b> : planter une prairie fleurie à faucher 1 fois par an</li> </ul>

### 3.2.6 Pour les zones de jardin privatif

Objectifs poursuivis :	Permettre aux habitants de profiter de leur espace sans que cela ai des conséquences négatives sur le reste du Plateau
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	
Échéance :	
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les nouveaux arrivant de l'historique du site et de l'existence du plan de gestion afin qu'ils perçoivent la globalité du souci environnemental du plateau</li> <li>• Recommandations quand aux haies (type, hauteur, élagage,...)</li> <li>• Recommandations quand aux types de plantations</li> <li>• Vigilance quant aux produits utilisés</li> </ul>

### 3.2.7 Pour les zones de prairies - Espace vert de type B

Objectifs poursuivis :	Maintien des parties les plus maigres car leur composition permet de les rattacher aux prairies maigres acidoclines sur sables Favoriser l'élevage Maintien des ronciers centraux à la taille actuelle
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	
Échéance :	
Mode opératoire :	<p><b>gestion simple</b> (résultats dans longtemps, pas changer le mode de gestion parce que ne voit de changements spectaculaires dans 2 ans !):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pas d'engrais</li> <li>• pas d'amendements</li> <li>• travail en 2 blocs alternés</li> <li>• une fauche tous les 2 ans durant la seconde moitié de juin avec enlèvement et suivi du pâturage sur le regain (Le regain est l'herbe qui repousse après la fenaison du foin. Cette herbe est également fauchée pour servir de fourrage. Le regain est aussi appelé deuxième coupe. Le foin obtenu est en général plus ligneux et moins digestible que la première coupe, et le rendement est plus faible. Le regain est souvent pâturé directement par les animaux.)</li> <li>• pâturage simple un an sur 2</li> <li>• Ronciers centraux : maintien (pas d'extension)(piqueter ?)</li> </ul>

### 3.2.8 Pour les zones récréatives

Objectifs poursuivis :	Empêcher le parking sur le terrain de basket Veiller au bon équipement de la plaine de jeux
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	
Échéance :	
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre des piquets à l'entrée du terrain de basket</li> <li>• Les aménager de façon à ce qu'elles ne deviennent pas des zones de comportements asociaux</li> </ul>

### 3.2.9 Pour l'amélioration du maillage vert avec le Parc Fond'roy

Objectifs poursuivis :	Créer un lien, d'un « tapis vert » entre le plateau et le parc, composé d'une prairie naturelle ne nécessitant que très peu d'entretien.
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	////
Échéance :	
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre des précautions nécessaires pour le traitement de la terre enlevée</li> <li>• Préciser la localisation du tapis vert (à gauche, à partir de l'escalier en bois - à droite, à partir du talus)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAS de pelouse ni de banc etc</li> <li>• Prairie type prairie de fauche, champ fauché,...</li> <li>• Remettre le grillage</li> <li>• Eliminer les pavés</li> <li>• Laisser les beaux arbres présents sur le terrain</li> </ul>
--	---

### 3.3 Pour la faune

L'objectif principal est de favoriser la vie sur la plateau, au tant au niveau des moyens vertébrés présents actuellement sur le site (renard,...), qu'au niveau des insectes et invertébrés vivant dans le sol (et favorisant ainsi son oxygénation et sa régénération), qu'au niveau des oiseaux...

#### 3.3.1 Pour les vertébrés

##### 3.3.1.1 Avifaune

Objectifs poursuivis :	Favoriser la vie animale dans son ensemble
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	
Échéance :	
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des écosystèmes : petits plans d'eau, haies,..</li> <li>• Installer des niochirs</li> </ul>

##### 3.3.1.2 Vertébrés

Objectifs poursuivis :	Favoriser la vie animale dans son ensemble
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	
Échéance :	
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des écosystèmes : petits plans d'eau, haies,..</li> <li>• Interdire l'utilisation de produits phyto tel la mort aux rats, l'anti-limace etc....et expliquer aux usagers pourquoi cet interdit</li> <li>• Laisser et mettre une <b>signalisation</b> sur les arbres morts dans les zones boisées (si sans danger) → chauves souris</li> </ul>

#### 3.3.2 Pour les invertébrés

Objectifs poursuivis :	Favoriser la pollinisation et augmenter les récoltes Favoriser la présence d'insecte et d'invertébrés dans le sol et donc son oxygénation et sa dégradation
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	
Échéance :	
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de ruches (didactique ou non, selon la gérance)</li> <li>• Interdire les produits phytosanitaires</li> <li>• Favoriser une culture diversifiée et de préférence locale (via le règlement des potagers)</li> </ul>

### 3.4 Pour les cabanons et les barrières

Objectifs poursuivis :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'aspect des potagers et donc des cabanons et des barrières créées pour délimiter les parcelles</li> <li>• Assurer qu'il n'y ait pas de site « pollué » par des déchets</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eliminer l'amiante</li> </ul>
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	
Échéance :	
Mode opératoire :	<p>Dimension maximale des cabanons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• surface de 9 m<sup>2</sup></li> <li>• hauteur de 3m50</li> <li>• auvent en dur permis mais inclus dans la surface citée ci-dessus (9 m<sup>2</sup>)</li> <li>• système de récupération de l'eau de pluie conseillé</li> </ul> <p><b>les matériaux</b> pour l'aménagement des potagers et abris : liste interdisant les matériaux pouvant avoir un impact négatif sur l'environnement et/ou sur les exploitants</p>

### 3.5 Pour les chemins

Objectifs poursuivis :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter à la promenade, pédestre et cycliste, sur les chemins du plateau</li> <li>• Laisser les chemins évoluer de façon naturelle, se redessiner selon les usages. Ne pas les figer dans des tracés par la pose de revêtement de sol, de bordures d'encadrement,</li> <li>• Aménager des espaces de repos avec des bancs</li> <li>• Limiter les divagations et déchets canins</li> </ul>
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	
Échéance :	
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une attention particulière sera portée au Chemin Avijl : protection des talus et des lisières</li> <li>• Placer des bancs dans la clairière côté J Benaets (les placer sur les zones des futures « Place » prévues dans les plans d'urbanisation et non sur les zones constructibles)</li> <li>• Ne pas les recouvrir les chemins d'un matériel quelconque</li> <li>• Entretien de leurs abords par fauche bi annuelle (voir zone de lisière)</li> <li>• Installation d'1-2 cani-site en bordure du site</li> <li>• Notifier l'interdiction de lâcher les chiens en intérieur du site</li> <li>• Interdire aux usagers de baliser les chemins à l'aide de tapis (!) (à mettre dans règlement « Potagers »)</li> </ul>

### 3.6 Pour le mur de la rue de Wansijn

Objectifs poursuivis :	Assurer une sauvegarde du mur (pas de poids ni de pourriture)
Prestataire :	
Article budgétaire :	

Périodicité :	
Échéance :	
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdire d'y appuyer rangement ou quoique ce soit (aération, pas de poussées latérales,...)</li> <li>• Refuser les demandes de démolition partielle du mur</li> </ul>

### 3.7 Pour les déchets

Compostage pour déchets verts : des sites de compostage communautaire doivent être aménagés avec des règles d'utilisation.

#### 3.7.1 Pour le site de l'ancienne décharge - Espace vert de type A

Objectifs poursuivis :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garder le site propre</li> <li>• Interdire les versages</li> </ul>
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	
Échéance :	
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une barrière physique autour de l'<b>ancienne décharge</b> n'est pas nécessaire. La barrière existante à front de rue est conservée et la zone boisée est gérée de façon à ne pas créer de passage aisé vers la décharge</li> </ul>

#### 3.7.2 Pour les déchets usuels et « importés »

Objectifs poursuivis :	Garder le site propre Interdire les versages
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	
Échéance :	
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Placer des poubelles à l'entrée du site</li> <li>• Récolte plus régulière des poubelles par le service de la propreté</li> <li>• Empêcher les dépôts clandestins (panneau, surveillance, barrières,...)</li> </ul>

#### 3.7.3 Pour les déchets verts

Objectifs poursuivis :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer les déchets verts à exporter</li> <li>• Améliorer la biodiversité du site</li> <li>• Améliorer la rétention d'eau du site</li> <li>• Créer du terreau in situ</li> </ul>
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	/
Échéance :	/
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de fascines à l'aide de piquets pour les déchets d'élagage</li> <li>• COMPOSTAGE avec ce qui ne peut servir au mulching éventuellement à l'aide d'un broyeur (pour les déchets plus</li> </ul>

	<p>volumineux, tels que les tailles de haies ou l'élagage des arbres et des arbustes) broyat facilement compostable ou pouvant servir de mulching au pied des haies, ou de la végétation en général (<b>PAS au pied des arbres !! cela favorise l'armillaire</b>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer 3 zones de compostage dont une dans le centre du Plateau</li> </ul>
--	--

### 3.8 Pour l'eau

Les sols sont assez sableux et la moindre période sans pluie se traduit immédiatement par une perte de croissance des plantes voire par des symptômes de sécheresse.

#### 3.8.1 Pour les citernes d'eaux de pluie

Objectifs poursuivis :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter le gaspillage</li> <li>• maintenir l'humidité au pied des plantes</li> </ul>
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	
Échéance :	
Mode opératoire :	<p>Eau de pluie récoltée via le toit du bâtiment collectif pour les potagers et :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de systèmes d'arrosage économes : tuyaux micro poreux, goutte à- goutte ;</li> <li>• Récupérer l'eau de pluie ;</li> </ul> <p>Limiter les surfaces engazonnées, le gazon étant un grand consommateur d'eau.</p>

#### 3.8.2 Pour l'infiltration de l'eau de pluie

Objectifs poursuivis :	<p>Limiter le ruissellement et donc l'apport d'eau de surface à la vallée qui est déjà sujette à inondations</p>
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	
Échéance :	
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des fossés drainant seront créés en fonction des résultats d'une étude hydrologique permettant de juger de la longueur-profondeur nécessaire à l'écoulement des eaux (certainement pas d'énorme quantité vu la non imperméabilisation du sol).</li> <li>• Si fossés ne sont pas suffisants, création de puits drainant</li> </ul>

### 3.9 Pour la communication

Objectifs poursuivis :	<p>Veiller à une bonne communication avec les citoyens dans le but de leur expliquer la démarche communale et les évènements en cours sur le site</p>
Prestataire :	
Article budgétaire :	/
Périodicité :	/

Échéance :	/
Mode opératoire :	<p>Panneaux/valves d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la situation existante</li> <li>• mesures à court, moyen et long terme</li> <li>• n° de contact</li> <li>• montrant un plan du plateau</li> <li>• Panneaux dans le plateau localisant les gens sur un plan et leur montrant les sorties et poubelles</li> <li>• Panneaux d'interdiction de lâcher les chiens dans le site</li> <li>• panneaux d'information ont été placés à l'entrée du plateau afin d'informer les visiteurs/exploitants du traitement approprié à porter aux <b>renouées du japon</b></li> <li>• une lettre d'information a été envoyée aux exploitants de potager afin de permettre une information personnalisée à propos <b>des renouées</b></li> <li>• Veiller à placer ces panneaux d'information de façon esthétique, à une bonne hauteur et droit.</li> <li>• Veiller à ce que les valves du local communautaire comportent les même informations.</li> </ul>

### ***3.10 Pour la mobilité***

Objectifs poursuivis :	Limiter au maximum le passage de voiture – camion sur le site
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	
Échéance :	
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bloquer l'entrée via la rue Jean Beneats</li> <li>• Empêcher le parking sur le terrain de basket</li> <li>• Limiter le passage des véhicules aux phases de chantier et, si nécessaire, lors des déménagements</li> </ul>

### ***3.11 Pour l'organisation des chantiers***

Objectifs poursuivis :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter au maximum la dégradation des haies, arbres, chemins,...</li> <li>• Empêcher la propagation des plantes invasives</li> </ul>
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	
Échéance :	
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être particulièrement attentif au cheminement des véhicules lors des travaux</li> <li>• Préciser les accès et les zones de manœuvres lors des chantiers</li> <li>• Porter une <b>attention particulière aux mouvements de terre</b> (risque de dispersion de la Renouée du Japon)</li> </ul>

## 4 Résumé des mesures

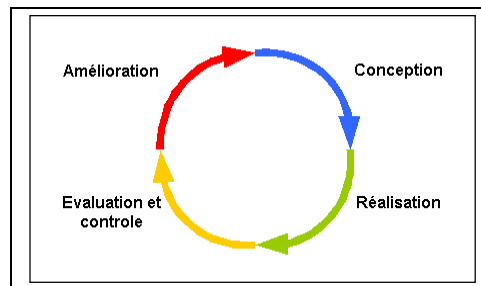
Gérer les parties non constructibles du plateau ainsi que celles qui sont constructibles tant que les travaux ne sont pas programmés :

- comme un espace semi naturel ;
- dans un budget minimum ;
- en maintenant un espace en mosaïques ;
- en contenant la végétation ;
- en assurant une gestion durable et intégrée des potagers.

## 5 Évolution des mesures

Une partie importante du travail de gestion d'espaces verts consiste à contrôler les résultats et les performances des actions réalisées. L'efficacité de ces actions est donc évaluée et, si nécessaire, la gestion peut être revue pour assurer que les objectifs soient atteints. Ainsi, la liste des mesures de gestion proposée ci-dessus ne peut être considérée comme une liste fermée.

Nous nous autoriserons donc, toujours dans le respect des objectifs généraux d'entretien et de conservation du site, une certaine latitude et une capacité de réaction notamment en fonction de l'évolution des habitats présents.



## 6 Glossaire et abréviations

**Eutrophe** : Milieu encombré de matières nutritives en surabondance, ne pouvant être totalement utilisées par le peuplement « normal » d'un biotope.

**EOX** : composés organo-halogénés extractibles.

**HPA** : hydrocarbure poly aromatique.

**Nitrophiles** : Les espèces nitrophiles sont des espèces qui aiment les sols très riches en azote.

**PRAS** : Plan Régional d'Affectation du Sol

**Rhizome** : tige souterraine, généralement horizontale, de certaines plantes vivaces. Il diffère d'une racine par sa structure interne, et en ce qu'il porte des feuilles réduites à des écailles, des nœuds et des bourgeons, qui produisent des tiges aériennes et des racines adventives. C'est souvent un organe de réserve.

**ZSC** : Zone Spéciale de Conservation.

**ZVHVB** : Zone Vertes à Haute Valeur Biologique.